

**Commune de Cabourg**  
**Projet de déclassement de 17 places de stationnement**

**Avis d'enquête publique**

Le public est informé que, par arrêté municipal n° 22/524 en date du 06 octobre 2022, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé de dix-sept places de stationnement.

Ce déclassement anticipé s'inscrit dans un projet urbain de création d'un ensemble immobilier de 35 logements comprenant la revalorisation et la requalification du bâtiment Orange.

Cette enquête publique se déroulera pendant 15 jours consécutifs du 31 octobre 2022 à 9h00 jusqu'au 14 novembre 2022 à 17h00.

Des informations peuvent être demandées à la responsable du projet, Madame Charline Lequesne, chargée du domaine public au sein de la Direction des Services Techniques de la Ville de Cabourg (02 31 28 88 88).

Monsieur Denis PREVEL a été désigné par Monsieur le Maire de Cabourg en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, en version papier, à l'accueil de la mairie, Place Bruno Coquatrix, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, excepté le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Le dossier sera également consultable sur le site de la commune [www.cabourg.fr](http://www.cabourg.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, soit :

-sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'accueil de la mairie Place Bruno Coquatrix, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, excepté le jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

-par courrier électronique : [c.lequesne@cabourg.fr](mailto:c.lequesne@cabourg.fr)

-par courrier postale adressé au commissaire enquêteur, Hôtel de Ville Place Bruno Coquatrix, 14390 Cabourg.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences tenues en mairie, les :

- 31 octobre 2022, à partir de 10h00 jusqu'à 12h00

- 14 novembre, à partir de 15h00 jusqu'à 17h00.

Après l'enquête publique, le projet de déclassement anticipé des dix-sept places de stationnement sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.